

**Relevé de conclusions du Conseil de Laboratoire de l'IREMAM
19 mars 2007**

Présents : G. Alleaume, M. Benhlal, H. Claudot-Hawad, B. Clément, É. Gobe, I. Grangaud, E. Kienle, F. Lorcerie, F. Siino.

Excusés : M. Camau ; M. Bakhouch, P.Larcher, H. Lessan-Pezzechki.

1. Le rapport du précédent Conseil de Laboratoire (11 janvier 2007) est entériné.

2. Arrivées et départs

Au nombre des arrivées :

- celle au 1 janvier 2007 de Anne Debray-Decory qui succède à Claudie Desautel à temps plein avec notamment la charge de l'organisation des manifestations scientifiques du laboratoire.
- au 1 septembre 2007, arrivée dans le cadre d'une NOEMI de Céline Hovaguimian sur un poste de secrétariat du laboratoire, aux côtés d'Odile Archent.

Au nombre des départs :

- M. Bakhouch, nommé à l'IFPO (Damas) qui vient de partir.
- E. Chaumont, partant à l'IFPO (Alep)
- J.P. Pascual, parti très récemment à l'IFPO (Amman)
- J. Honvault, partante le 1 avril 2007 pour le CEFAS (Sanaa).
- C. Parizot partant en mars 2007 pour le CFJ (Jérusalem)
- E. Kienle, partant à la mi-mai 2007 pour le Caire (détaché à la Fondation Ford).

Ces arrivées et départs nécessitent un certain nombre de réajustements dans le fonctionnement du laboratoire dont le CL prend acte.

Au niveau de la direction, la directrice-adjointe, Ghislaine Alleaume assure l'intérim à partir du départ d'E.Kienle à la mi-mai et jusqu'à la nomination du nouveau directeur. La nouvelle répartition des tâches entre la directrice par intérim et le secrétaire général sera décidée et communiquée rapidement.

Il est rappelé qu'aux termes des textes en vigueur, le Conseil de laboratoire est consulté mais que la nomination du directeur dépend des tutelles du laboratoire.

Concernant l'équipe ITA, une réflexion a déjà eu lieu concernant la réorganisation des tâches, tenant compte notamment des nouvelles affectations. Une réunion de service aura lieu très prochainement pour mettre à plat cette réorganisation qui sera synthétisée dans le document de répartition des tâches du laboratoire.

La mission dont était chargé J.P. Pascual auprès de la médiathèque est reprise par Brigitte Marino.

Bérengère Clément rappelle le départ programmé de M.P. Oulié de la médiathèque en septembre 2007. Ce départ vient aggraver les conditions de fonctionnement de la médiathèque de la MMSH

déjà rendues très problématiques par le manque chronique de personnel. Cette situation n'a pas pour l'instant provoqué de réaction notable de la part de l'UMS en charge de la gestion de la médiathèque, la dernière réunion de l'équipe avec la direction remontant à septembre 2005.

2. Evaluation

Le plan et le projet quadriennaux de l'IREMAM sont en train d'être évalués par les sections compétentes du Comité national, à savoir les sections 33, 36, 38 et 40.

Les sections 33 et 40 ont envoyé sur place des 'comités de visite' (à distinguer évidemment des comités prévus à l'avenir). Les résultats de l'évaluation seront connus à l'issue de la session de printemps du CN.

En attendant l'avis du CN la direction du département SHS a procédé à sa propre évaluation du laboratoire. L'IREMAM est classé A+ (laboratoires dits d'excellence).

3. Budget

Ch. Escalier présente les grandes lignes des budgets 2006 et 2007 déjà discutés en détail par la dernière CS. Elle explique les retards, largement dus à l'application de la LOLF et l'utilisation de nouveaux logiciels par les tutelles.

Les dépenses au cours de l'exercice 2006 sont définitivement approuvées.

En 2007 l'apport de l'Université de Provence – 43 800 E - et de l'Université Paul Cézanne - 10 000 E pour vacations - restera constant.

La dotation de base du CNRS sera de 86 400 E, augmentée de 8 600 E pour vacations et de 9 000 E pour l'équipement. En définitive la dotation du CNRS est en hausse pour un total de 104 000 €.

La hausse s'explique par le bon classement du laboratoire, les autres modifications largement par l'introduction de la LOLF. D'autres crédits sont attendus, notamment le solde des deux programmes FSP (MAE) et deux projets ANR retenus pour financement.

Sur ce dernier point, il faut insister pour que les concepteurs de projets intègrent dans le montant de leur demande des frais de gestion destinés à apporter un soutien en personnel à la gestionnaire du laboratoire qui ne peut faire face seule au surcroît de travail généré par ces programmes.

4. Chercheurs associés

Le conseil de laboratoire attribue le statut de chercheur associé aux chercheurs qui ont récemment quitté le laboratoire ou sont sur le point de le faire (cf. liste supra).